

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-456**

---

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES  
PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-286  
DANS LE BUT DE MODIFIER LES  
DISPOSITIONS DE LA TARIFICATION DES  
PERMIS ET CERTIFICATS

---

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (119 et suivants) et le code municipal (445) à la municipalité de Sainte-Anne-de-la Rochelle;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la population de modifier le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT que la tarification des permis et certificats a besoin d'être actualisé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Denis Vel lors de la session du 9 août 2022 ainsi que le dépôt du projet de règlement; (2022-08-123)

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Suzanne Casavant  
Appuyé par Réal Vel  
Et adopté à l'unanimité des conseillers

Que le projet du règlement numéro 2022-456 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

L'article 6.1 du règlement de zonage 2006-282 concernant la tarification des permis et certificats est établie selon le type de permis et certificat tel qu'indiqué au tableau suivant selon la nouvelle tarification

TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT	TARIF
Permis de lotissement	100 \$ pour le premier lot 25 \$ pour chaque lot additionnel
Permis de construction :	<u>Résidence</u> : 100 \$  <u>Commerce, industrie</u> : 100 \$ pour le premier 100 000\$ et 1\$ pour chaque 1 000\$ de coûts supplémentaires estimée.  Bâtiment accessoire de 20 m <sup>2</sup> et moins = 50,00\$  Bâtiment accessoire de 20 m <sup>2</sup> et plus = 50,00 \$  Bâtiment agricole = 100 \$
Permis pour agrandissement, réparation et modification d'un bâtiment	50 \$
Certificat de changement d'usage ou de destination de l'immeuble	100 \$
Certificat pour le déménagement d'une construction	50 \$
Commerce à domicile	50 \$
Permis pour roulotte de chantier	50 \$
Certificat pour la démolition d'une construction	50 \$
Certificat pour les travaux effectués sur la rive ou le littoral des lacs et cours d'eau	100 \$
Certificat pour les travaux d'aménagement d'un lac ou étang artificiel	100 \$
Certificat pour les travaux dans les zones d'inondation	100 \$
Certificat pour la construction, l'installation, la modification et l'entretien d'une enseigne	50 \$
Piscine	50 \$
Abattage d'arbres dans le périmètre d'urbanisation #1	Gratuit
Certificat pour l'abattage d'arbres	25 \$ pour une superficie 1 hectare et moins; 50 \$ pour une superficie de 1 hectare à 2 hectares;  75 \$ pour une superficie de 2 hectares à 3 hectares;  100 \$ pour une superficie de 3 hectares et plus.

Certificat pour la construction, la réparation, la modification d'une installation septique	100 \$ pour l'installation complète; 50 \$ pour une fosse septique uniquement; 50 \$ pour le champ d'épuration uniquement.
Certificat pour l'aménagement d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	50 \$
Certificat pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes	50 \$
Système extérieur de chauffage à combustion	50 \$
Éolienne domestique	50 \$
Certificat pour l'installation d'une éolienne commerciale	100 \$
Certificat pour l'emploi d'un conteneur ou d'une remorque comme bâtiment accessoire à des fins agricoles en zone agricole	250 \$ chacun Doit être renouveler aux 2 ans

### **Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 13IEME JOUR DU MOIS SEPTEMBRE 2022

\_\_\_\_\_  
Louis Coutu

\_\_\_\_\_  
Majella René, DG, greffière-trésorière

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

\_\_\_\_\_  
Majella René  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 2022-08-09  
DÉPÔT 1<sup>ER</sup> PROJET :2022-08-09  
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2022-09-13  
PUBLICATION : 2022-09-22

Modification antérieure au présent règlement :

***TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS***

Règlement 2008-306

Règlement 2011-334

Règlement 2014-411

Règlement 2014-413